

Service urbanisme

010/43.62.70 – e-mail : urbanisme@olln.be

010/43.62.79

Responsable du service : Loïc Delacroix

Gestionnaire du dossier : Elena Tolstova

Le 21 avril 2026

ETUDE DU NOTAIRE MEULDERS
Rue Francisco Ferrer, 5

1341 CEROUX-MOUSTY

Maître,

Concerne : Renseignements urbanistiques – Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

V/Réf. : -2026-0183/001-CVO- **N/Réf.** : RN 220/26

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 16 avril 2026 relative à un bien sis à 1341 CEROUX-MOUSTY, rue Joseph Coppens 5, cadastré section **A n° 0377 00 S 000**, de contenance **664 m²**, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après les informations visées aux articles Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979) ⁽¹⁾	Zone d'aménagement communal concerté : (+/-) 89% Zone d'habitat : (+/-) 11%
Situation au schéma de développement communal (Conseil communal du 21 février 2017) ⁽¹⁾	Zone d'habitat résidentiel : (+/-) 11% Zone d'habitat résidentiel dense : (+/-) 89%
Situation au guide communal d'urbanisme (A.M. du 5 juin 2018) ⁽¹⁾	Sous-aire : 1/9 : Aires de constructions d'ensembles
Schéma d'orientation local / Schéma directeur ⁽¹⁾	Néant
Schéma général d'aménagement ⁽¹⁾	Néant
Guide régional d'urbanisme	Néant
Permis de lotir ⁽¹⁾	Néant
Permis d'urbanisme(s) postérieur(s) à 1977	Néant
Division d'un bien sans permis de lotir (Art. D.IV.102)	Néant
Certificat d'urbanisme	Néant
Infraction ayant fait l'objet d'un PV ⁽²⁾	Néant
Insalubrité	Néant
Projet d'expropriation	Néant
Droit de préemption	Néant
Périmètre d'une opération de <i>revitalisation urbaine</i> ou de <i>rénovation urbaine</i> (cf. D.V.13-D.IV.14 CoDT)	Néant
Périmètre d'un <i>site d'activité économique désaffecté</i> (cf. D.V.1 CoDT)	Néant
Liste de sauvegarde	Néant
Site Natura 2000 ⁽¹⁾	Néant
Décret SOLS : données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols)	Néant
Site archéologique	Néant
Carte archéologique	Néant
Sites et monuments classés ⁽¹⁾	Néant
Inventaire Patrimonial et Architectural (IPA) ⁽¹⁾	Néant
Zone de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Zone de protection de captage (inclus ou à proximité directe)	Oui Prévention forfaitaire éloignée
Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut voirie	Régionale / Communale /-privée/ parcelle enclavée
Accès à une voirie équipée en eau	Signalée comme équipée en eau. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec l'i.n.B.W. rue Emile François n°27 à 1474 Genappe.
Accès à une voirie équipée en gaz et électricité	Signalée comme équipée en gaz et électricité. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec ORES, avenue Jean Monnet n°2 à 1348 Louvain-la-Neuve.
Canalisation VIVAQUA	Néant

Station d'épuration individuelle	Néant
Cours d'eau	Néant
Zone inondable (Arrêté Ministériel du 13/07/2006) ⁽¹⁾	Néant
Bien impacté par les inondations de juillet 2021	Non
Egouttage	Zone d'assainissement au plan PASH : Régime d'assainissement collectif approuvé en date du 10/11/2005 et modifié en date du 7/07/2011 Egouttage dépendant de la station d'épuration de : BASSE WAVRE (Dyle) Type de système d'égouttage : Unitaire
Site à réaménager (SAR) ⁽¹⁾	Néant
Plan à l'étude ⁽¹⁾	Parcelle(s) située(s) à l'intérieur du périmètre : Rapport Urbanistique et Environnemental de la Boissette
Remarques	Nous vous rappelons que toute demande de création de logement(s) nécessite un permis d'urbanisme. Les renseignements communiqués sous couvert de la présente visent exclusivement ceux visés à l'article D.IV.97 du Code du Développement Territorial. La Ville ne peut être tenue responsable pour tout autre renseignement non visé dans l'article précité, non étudié dans le présent document, telle que les éventuelles voiries communales (anciennement chemins ou sentiers vicinaux), servitudes ou emprises diverses, etc., pouvant grever la/les parcelle(s) visée(s). Nous attirons votre attention sur le fait que la parcelle en question est située sur un ancien lotissement périmé.

⁽¹⁾ Les pourcentages indiqués sont approximatifs.

⁽²⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de situation infractionnelle sur ce bien, et qu'il ne peut être assuré que les constructions qui se trouvent sur le terrain ont toutes fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Selon le **règlement communal** approuvé par le Conseil communal en sa séance du 3 novembre 2025 et par la Tutelle wallonne en date du 13 décembre 2025, concernant la redevance pour renseignements administratifs, nous vous prions de verser la somme de **89,00 EUR. Pour ce faire, veuillez utiliser exclusivement la communication structurée reprise sur le virement ci-joint.**

Nous vous prions d'agréer, Maître, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général,
Par délégation,

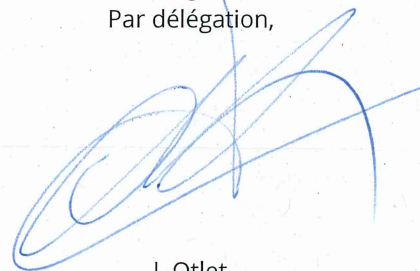


G. Meeus
Chef de Bureau

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
Par délégation,



J. Otlet
Echevin de l'Urbanisme



Ville d'Ottignies-LLN
Espace du Coeur de Ville, 2
1340 OTTIGNIES-LLN

Agent traitant : JPD
Tél. : 010436060 - E-mail : recettes@olln.be

SRL LAURENT MEULDERS, NOTAIRE
Rue Francisco Ferrer 5
1341 CEROUX-MOUSTY

Code utilisateur	Code redevance	Année	N° relevé	N° article
25121	RA	2026	04	000246

A PAYER AVANT LE **08/05/2026**

MATRICULE : 0474956936

Facture : Redevance Administrative

Description	Quantité	Tarif unitaire	Montant
V/Réf.: -2026-0183/001 -CVO- N/Réf.: RN 220/26	1	89,00 €	89,00
Montant déjà perçu :			0,00€
Montant total à payer :			89,00 €

Je vous invite à payer la somme de **89,00 euros** au plus tard le **08/05/2026** au moyen de la formule de paiement ci-dessous.

Toute contestation doit être formulée par écrit conformément au règlement redevance en application, consultable sur le site de notre Ville, ou à disposition auprès de notre service.

Toute contestation qui n'aura pas respecté la procédure reprise au règlement en application sera d'office réputée rejetée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur financier,

Dewel Bernard

Pour le paiement, utilisez EXCLUSIVEMENT la formule spéciale ci-dessous.



Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

PAYÉ le 30 AVR. 2026

S'il complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur	Montant	EUR	CENT
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Compte donneur d'ordre (IBAN)	89,00		
Nom et adresse donneur d'ordre	LAURENT MEULDERS, NOTAIRE Rue Francisco Ferrer 5 1341 CEROUX-MOUSTY		
Compte bénéficiaire (IBAN)	BE54096000172597		
BIC bénéficiaire	GKCCBEBB		
Nom et adresse bénéficiaire	Administration Communale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve 1340 OTTIGNIES-LLN		
Communication	+++202/6000/24646+++		

805-1

SD0P 4413-1 1206S1